



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1386 du 9 septembre 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Elections du 20 octobre 2011 : Point d'informations	3-5
4. Action du 11 octobre 2011	
- Appel de la C.E. Fédérale	6-7
- Communiqué C.G.T.	8
- Communiqué de l'intersyndicale 1 ^{er} septembre	9
-	
5. Les retraités manifesteront le 6 octobre	10
6. Relevé de décisions du Collectif Fédéral Mer	11-13
7. Lettre au D.G.I.T.M. sur le C.E.T.M.E.F.	14-15
8. C.C.H.S. du 23 juin 2011	16-18
9. D.D.I. :	
- C.T.P.C. des D.D.I. du 1 ^{er} septembre	19-24
- Lettre ouverte C.G.T. au S.G.G.	25-26
10. Communiqué U.G.F.F. sur la prime d'intéressement	27-28
11. M.A.C.I.F.	29
12. Affiche C.G.T.-F.S.U. pour élection C.T.M. du 20 octobre	30



AGENDA

Vendredi 9 septembre 2011 :

Commission de suivi du CCHS du MEDDTL

Lundi 12 septembre 2011 :

OS / Cabinet du MEDDTL
sur le décret d'intégration des OPA

Lundi 12 septembre 2011 :

Réunion, UGFF sur les ANT

Lundi 12 et le mardi 13: septembre 2011 :

OS / SGG sur missions des DDI

Mardi 13 septembre 2011 :

Réunion de la CFC Fédérale

Mardi 13 septembre 2011 :

Commission exécutive de l'UGFF

Mercredi 14 septembre 2011 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 14 septembre 2011 :

Réunion du collectif fédéral des retraités

Mercredi 14 septembre 2011 :

OS / Cabinet du MEDDTL sur avenir du RST

Jeudi 15 septembre 2011 à Toulouse :

Colloque CGT sur services publics et
développement économique

Mardi 20 septembre 2011 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 20 septembre 2011 :

OS / Cabinet du MEDDTL sur avenir du RST

Mercredi 21 septembre 2011 :

CCHS du MEDDTL

Jeudi 22 septembre 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL,
en attente de l'ordre du jour

Jeudi 22 septembre 2011 :

Commission n°2 du CCAS
(restauration et logement)

Vendredi 23 septembre 2011 :

Commission n°3 du CCAS (budgétaire)

Vendredi 23 septembre 2011 :

Bureau de la CMFP du MEDDTL

Lundi 26 au vendredi 30 septembre 2011 :

Congrès national du SNOA

Mardi 27 septembre 2011 :

Commission n°1 du CCAS (animation)

Mercredi 28 septembre 2011 :

OS / DRH : Harmonisation des niveaux de gestions
administratives et financières

Vendredi 30 septembre 2011 :

OS / DRH sur la fusion des corps des ingénieurs



INFOS BREVES



13,5 % DE LA POPULATION VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE (INSEE) Vivre avec moins de 954 euros...

Selon une étude de l'Insee publiée ce mardi 30 août, quelques 8,2 millions de personnes vivaient en 2009 sous le seuil de pauvreté en raison de la crise. « L'augmentation du nombre de personnes pauvres peut être rapprochée de la hausse du chômage induite par la crise » déclenchée en 2008 ; commente l'Insee qui confirme aussi que les inégalités se creusent entre les Français les plus modestes et les plus aisés. Ainsi, « le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes (premier décile) est inférieur à 10.410 euros annuels, en baisse de 1,1 % par rapport à 2008.



POUVOIR D'ACHAT

Le moral dans les chaussettes

Principal levier de croissance économique, la consommation des ménages n'est pas prête à rebondir si l'on en croit le sondage Viavolce pour les Echos, France Info et BPCE, rendu public ce jeudi. Il atteste en effet que plus de la moitié des Français (55 %) anticipent une baisse de leur pouvoir d'achat au cours des trois prochains mois. En cause dans cette baisse de moral bien compréhensible, l'évolution des prix des carburants et de l'énergie ce printemps, les dépenses de fiscalité, les frais de santé, de scolarité, l'alimentation qui avec le prix de l'essence est en tête des préoccupations cet été.



RIGUEUR ET « REGLE D'OR »

La CGT soutient les mouvements sociaux en Espagne et Italie

Le Secrétaire Général de la CGT, Bernard THIBAUT, a adressé hier lundi 5 septembre des courriers de soutien aux syndicats espagnols et Italiens engagés dans des mouvements sociaux contre les plans de rigueur et la volonté gouvernementale d'imposer comme en France une « règle d'or » des finances publiques.



Italie

Solidarité avec la journée d'action de la CGIL

Madame Susanna CAMUSSO

Secrétaire Général, CGIL

Org.internazionale@cgil.it

Chère camarade et amie,

Au nom de la CGT de France, je tiens à exprimer à l'ensemble de ton organisation toute notre solidarité pour la journée d'action que vous organisez demain, mardi 6 septembre. Force est de constater, à nouveau, qu'un Gouvernement européen prévoit un plan de rigueur qui reposera entièrement sur les épaules des salariés.

A la CGT, nous considérons que donner toujours plus de gages aux marchés financiers, et, dans le même temps, réduire les crédits alloués au public, est injuste, voire dangereux. La seule réponse que les dirigeants politiques européens semblent capables de donner à la crise financière, économique et sociale que nous traversons est toujours plus d'austérité, de pression sur les salaires, de réduction des services publics et de la sécurité sociale, de durcissement des conditions de travail et de vie. C'est inacceptable.



Espagne

Solidarité avec la journée d'action des Comisiones Obreras

M. Ignacio TOXO

Secrétaire Général des CCOO

Cher camarade et ami, au nom de la CGT de France, je tiens à exprimer à l'ensemble de ton organisation, toute notre solidarité pour les manifestations que vous organisez demain, 6 septembre pour exiger un référendum sur la mise en place de la « règle d'or ».

Le gouvernement espagnol a donc ainsi décidé de céder aux conditions imposées par la Banque centrale européenne et aux exigences stipulées par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy et ce, dans le but de « gagner la confiance des marchés », en adoptant dans l'urgence la « règle d'or ».

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Elections du 20 octobre 2011 : CTM, CT, CAP, CCP, CAD

Point d'informations

Chers camarades,

L'entreprise Rivet Presse Édition de Limoges a expédié les professions de foi CGT-FSU pour le scrutin du 20 octobre du Comité technique ministériel (CTM) dans tous les services. Cet envoi des professions de foi en nombre (nombre d'électeurs par service donné par l'administration arrondi au 50 supérieur) est adressé aux responsables (Administration) des élections désignés dans chaque BVS.

Ces professions de foi seront envoyées aux électeurs avec le matériel de vote lors de la mise sous pli du matériel de vote organisée dans chaque service (date définie localement).

Dans les colis des professions de foi, Rivet Presse Édition met également des affiches CGT pour les CT, CAP, CCP et CAD et CGT-FSU pour le CTM.

Les militants CGT locaux doivent s'assurer que le service (BVS) a bien reçu les professions de foi (en principe, livraison dans la semaine du 29 août au 2 septembre) et récupérer les affiches.

Par ailleurs, suite aux interrogations les plus fréquentes concernant le dispositif électoral 2011, nous souhaitons vous apporter les précisions suivantes :

1- Heures de fin des opérations :

- Pour le jour de dépôt des candidatures (8 septembre 2011) : 16h00
- Pour le dépôt des professions de foi (12 septembre 2011) : 16h00
- Pour le jour du scrutin (20 octobre 2011) : 16h00

2- Rattachement des agents GUEPARH/CIFP :

- Les agents affectés dans les cellules GUEPARH sont électeurs auprès du bureau de vote central (BVC), en modalité de vote par correspondance, pour le CTAC, le CTS du SG et les CAP nationales.
- Les autres agents affectés dans les CIFP ne sont électeurs auprès du BVC, en modalité de vote par correspondance, que pour les CAP nationales.
- Tous les agents CIFP votent pour le CTM auprès des bureaux de vote spéciaux des CIFP.

3- Création des CC OPA :

Les élections pour les OPA ne se déroulent que dans les DIR, les DIRM et les SNIA.

Celles de 2010 dans les DDT/DDTM sont maintenues (même si les effectifs des OPA s'en trouvent diminués en 2011)

4- Scrutins des Personnels d'exploitations TPE (PETPE) :

La possibilité de regroupement de grades chefs d'équipe principaux et chefs d'équipe concerne les branches "RBA" et "VNPM" (cf additif du 22 juillet 2011 à la note spécifique des PETPE).

Suite à vos observations concernant les certaines dispositions et qualités des électeurs relatives au scrutin du CTM, nous vous apportons les précisions suivantes :

1° - Qualités des électeurs au CTM

*** Agents en position de détachement (article 14) :**

Par message du 5 août 2011 de l'administration il a été précisé que "contrairement à la mention portée sur la note spécifique du CTM, les agents en détachement (article 14) sont rattachés au bureaux de vote spécial de proximité de leur lieu d'affectation et non au bureau de vote central." Il s'agit des agents en position de détachement "entrant", en poste au sein de services concernés par la consultation.

Les agents en position de détachement "sortant" ne sont pas électeurs au CTM du MEDDTL. Ces agents sont représentés au sein des instances de concertation (CT/CTM) du service dans lequel ils exercent leurs fonctions.

*** Agents en position de mise à disposition :**

Contrairement aux dispositions présentées dans la note spécifique relative au CTM :

1- Les agents en position de mise à disposition auprès de services du MEDDTL (MàD "entrante") ne sont pas électeurs au CTM du MEDDTL. Ils participent à l'élection des représentants au CTM du département ministériel qui assure la gestion statutaire de leur corps.

2- Les agents en position de mise à disposition auprès d'un département ministériel autre que le MEDDTL (MàD "sortante" dans la Fonction publique d'Etat) participent à l'élection des représentants au CTM du MEDDTL

3- Les agents en position de mise à disposition en dehors de la Fonction publique d'Etat (MàD "sortante") ne sont pas électeurs au CTM du MEDDTL mais relèvent des instances de concertation des services dans lesquels ils exercent leurs fonctions.

NB : Par dérogation au dispositif de droit commun et pour le seul scrutin 2011, les OPA mis à disposition sans limitation de durée auprès des Conseils généraux, demeurent électeurs et éligibles au CTM du MEDDTL.

2° - Agents en PNA hors ministère

Les agents gérés par le ministère en PNA dans les directions autres que les DDT (préfectures départementales, DDCS, DDCSPP, DDPP) sont au regard des dernières remontées des listes d'électeurs, pour le scrutin du CTM du MEDDTL, rattachés au BVS de la DDT de proximité. Ces dispositions annulent et remplacent celles contenues dans le message aux services du 25 août 2011.

Pour rappel, vous pouvez consulter sur le site de la Fédération, l'ensemble des documents (Administration et CGT) dans le dossier spécial « Elections générales du 20 octobre 2011 » qui est régulièrement actualisé à l'adresse suivante : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique551>

Pour toutes questions, contacter l'équipe fédérale "Élections 20 octobre 2011" :

Par mail :

Didier PACOT : orga.equipement@cgt.fr

Thierry GAGNADOUX : tg.equipement@cgt.fr

Par téléphone :

01 48 18 82 90 ou 01 48 18 86 29

La direction fédérale.



Appel de la Commission exécutive fédérale

Nous ne payerons pas leur crise ! Appel à la grève et à la mobilisation unitaire le 11 octobre 2011

4 millions de chômeurs, 10 millions de mal logés, 8 millions de français sous le seuil de la pauvreté...

Et quelle réponse du gouvernement ?

« Parler de règle d'or » de réduction des déficits publics, sans reconnaître qu'ils ne sont pas dus à l'augmentation des dépenses d'intérêt général, mais à la baisse des prélèvements obligatoires sur les hauts revenus et les grosses entreprises.

Ce ne sont pas les quelques mesures qui touchent les plus aisés qui vont résoudre ces problèmes surtout que, dans le même temps, ils continueront à bénéficier de 170 milliards d'aides et d'exonérations sociales permettant de verser toujours plus de dividendes aux actionnaires.

L'impôt exceptionnel pour un an sur les très hauts revenus ne rapporterait que 200 millions d'euros à comparer aux 6,1 milliards sur les ménages ! En particulier la hausse de la CSG, la taxation des mutuelles, le gel des dotations des collectivités... Dans la fonction publique de l'Etat, le gouvernement annonce des mesures de restrictions budgétaires supplémentaires d'1 milliard dès 2011 et 11 milliards en 2012 qui entraîneront une dégradation accentuée des missions de service public, des conditions de travail et de rémunération des agents. Les établissements publics du MEDDTL devaient réduire leur budget de fonctionnement de 10% en 3 ans à partir de 2011... Ce serait -15% en 2 ans !

De plus en plus de voix, diverses, dénoncent la logique mortifère de diminution sans fin des moyens des services publics.

Tout comme la mesure d'allongement de la durée de cotisation et la réforme des retraites de 2010, ce plan est injuste, inéquitable et inacceptable !

Au niveau interprofessionnel, CGT, CFDT, UNSA, FSU et Solidaires estiment indispensable l'intervention des salariés pour faire échec à ces

projets et ont décidé d'une journée nationale interprofessionnelle d'action le **mardi 11 octobre**.

D'autres mobilisations témoignent du refus des salariés de se laisser imposer la rigueur et l'austérité.

Après les mobilisations massives en Grèce, en Espagne et en Italie, le 17 septembre une Euro-manifestation est appelée en Pologne contre les plans d'austérité

Le 27 septembre les syndicats d'enseignants appellent à une journée nationale de grève notamment contre les suppressions de postes. Le 06 octobre, ce sont les organisations syndicales de retraités qui appellent à une manifestation nationale à Paris pour le pouvoir d'achat et une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie.

Les salariés du ministère de l'écologie et des Collectivités sont bien sûr visés par les mesures annoncées qui auront des répercussions dans les services.

L'hiver 2012 risque d'être pire qu'en 2011 avec la baisse des moyens sur la viabilité hivernale. Des projets de RN à péages sans itinéraire alternatif voient le jour.

Les voies navigables devraient perdre 271 postes. La CGT comme les 3 autres syndicats du CTPM, a voté contre le projet de loi créant l'EPA ANVN comme au conseil supérieur de la Fonction Publique. Cependant il arrive au Sénat fin octobre ... il faut donc poursuivre la mobilisation unitaire des personnels.

Le gouvernement pique dans les poches du 1% logement et diminue de 30% le budget de l'hébergement d'urgence, alors que plus de 100 000 personnes vivent dans la rue !

Les agents de notre ministère accumulent les heures supplémentaires non payées pour pallier les baisses d'effectifs. Les réorganisations incessantes cassent les collectifs de travail. Des agents se suicident dans nos services et le ministère ne prend aucune mesure concrète de prévention des risques psycho-sociaux.

Le CGEDD a rendu son audit « alibi » sur le RST pour préparer les décisions politiques d'évolutions dans la seule logique RGPP de baisse d'effectifs et d'abandon de missions.

L'encadrement est désormais sommé d'organiser l'abandon de missions « non prioritaires ».

La Fédération nationale CGT de l'Équipement - Environnement appelle l'ensemble de ses composantes à construire la journée de mobilisation unitaire du Mardi 11 octobre 2011. Tous les personnels doivent s'inscrire dans cette journée d'action par la grève ou toute autre forme d'action. Elle décide également, pour la réussite de cette initiative, de contacter les autres Fédérations du ministère pour un appel unitaire.

Les représentants CGT boycotteront le prochain CTP Ministériel du 21 septembre ou la ministre présentera le budget d'austérité 2012.

Se mobiliser le 11 octobre 2011 pour :

- ▶ Une autre répartition des richesses et une grande réforme fiscale
- ▶ Le retrait de la hausse de la CSG prévue dans les mesures Fillon, l'abandon de l'alignement de la CSG des retraités sur le taux des actifs, ainsi que le retrait de la taxe sur les contrats d'assurance santé de 3,5%.

- ▶ L'arrêt des réorganisations-fusions, des suppressions d'emplois et des mobilités forcées
- ▶ L'arrêt des externalisations-privatisations
- ▶ La reconquête de l'ingénierie publique concurrentielle et des formations permanentes nécessaires à un grand ministère technique
- ▶ La création d'une filière spécifique « réseaux et infrastructures » dans la fonction publique territoriale

- ▶ L'abandon du projet « perspectives RH 2013 » et la résorption immédiate de tous les retards de gestion et de paye qui pénalisent les agents (REHUCIT...)
- ▶ La mise en œuvre d'un plan pluri-annuel de recrutements

- ▶ Les revalorisations statutaires avec reconstruction de la grille sur la base d'un SMIC à 1700 euros
- ▶ L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires, la résorption de la précarité et la titularisation
- ▶ L'arrêt du gel des salaires et de l'individualisation de la rémunération et des projets de fusions de corps qui se traduisent par des abandons de missions

- ▶ Une politique d'action sociale avec des moyens en hausse répondant aux besoins des personnels
- ▶ La reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels
- ▶ La mise en œuvre d'un cadrage national DIR, DIRM : statutaires, formation, requalification, garanties minimales, temps de travail ... et le suivi des agents dans les DDI
- ▶ La mise en place de mesures concrètes pour éradiquer la souffrance au travail et les risques psycho-sociaux

Montreuil, le 7 septembre 2011



Communiqué

11 octobre 2011

La mobilisation pour d'autres choix est une nécessité : ça suffit !

CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa appellent le 11 octobre 2011 à une journée nationale d'action interprofessionnelle, pour une autre répartition des richesses créées.

Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers et les choix politiques d'austérité qui en découlent donnant encore et toujours plus de gages aux marchés financiers et aux agences de notations.

En Europe, plongée dans la pire des situations avec 23 millions de chômeurs, particulièrement les jeunes, l'unique réponse des dirigeants politiques est l'austérité : pression sur les salaires, réduction des services publics, de la protection sociale, des pensions, durcissement des conditions de travail et de vie.

Face aux plans d'austérité, la règle d'or pour les salariés, c'est la mobilisation dans toute l'Europe :

- ▶ Pologne : euro manifestation le 17 septembre ;
- ▶ Italie : appel à une grève générale le 6 septembre par la CGIL contre la casse du Code du travail ;
- ▶ Espagne : journée de mobilisation à l'appel des CCOO ;
- ▶ Portugal le 1er octobre. Des mobilisations sont à l'ordre du jour en Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Grèce, Belgique, Grande-Bretagne.

En France, le plan Fillon pour réduire le déficit de la France est injuste, inéquitable et inacceptable et pénaliserait une fois de plus les salariés, contrairement aux annonces médiatiques du gouvernement sur la contribution des plus fortunés.

Mesures Fillon	Hauts revenus	Salariés et Retraités
Hausse de la CSG (prélevée sur 98 % du salaire et non plus 97 %)		600 000 €
Taxe sur complémentaire santé dont mutuelle		1 200 000 €
Taxe sur tabac, alcool, autres boissons		1 000 000 €
Contribution exceptionnelle (donc ponctuelle) sur les hauts revenus	200 000 €	
Total	200 000 €	2 800 000 €

Alors que, d'après les Comptes de la Nation, le pouvoir d'achat des ménages baisse entre 2007 et 2010, les dividendes versés aux actionnaires explosent et les cadeaux faits aux plus riches et aux entreprises continuent.

C'est à partir de ce diagnostic que les cinq organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires ont décidé de faire du 11 octobre une journée nationale d'action interprofessionnelle unitaire.

La CGT pose la nécessité de la mobilisation sous les modalités à décider ensemble (rassemblements, manifestations, grèves) pour des mesures immédiates et s'inscrivant dans un processus d'action porteur d'alternatives aux choix actuels.

Communiqué de l'intersyndicale

CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir.

Elles décident d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le **mardi 11 octobre 2011**. Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour construire cette journée. Les organisations se retrouveront le 15 septembre 2011.

Montreuil, le 1er septembre 2011



Communiqué

Perte d'autonomie et Pouvoir d'achat

Les retraités manifesteront le 6 octobre

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UCR-CGT, FGR-FP, UNSA Retraités, réunies le 30 août 2011, appellent les retraités à participer massivement aux manifestations qui se dérouleront

Le jeudi 6 octobre 2011

Une manifestation à caractère national aura lieu à Paris

Les organisations syndicales de retraités condamnent la décision gouvernementale de reporter à 2012 la réforme du financement de la perte d'autonomie.

Elles rappellent la nécessité de créer une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.

Des mesures urgentes doivent être prises pour aider certains départements à financer l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), aider certains services d'aide à domicile, et diminuer le reste à charge des familles.

Le plan « antidéficit » annoncé par le Premier ministre le 24 août aura des conséquences sur le pouvoir d'achat des retraités qui continue de se dégrader. Les organisations revendiquent une augmentation significative des retraites, en particulier pour les basses pensions. Elles revendiquent également un minimum de pension au niveau du SMIC et une nouvelle modalité d'indexation.

Les retraités, comme tous les citoyens, attendent du gouvernement des décisions justes et équitables. Des réponses nouvelles priorisant l'emploi, la cohésion sociale, la réduction des inégalités, la maîtrise des déficits publics sont urgentes.

Le 30 août 2011

Contacts

UCR-CFDT – 49 av Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19 – 01.56.41.55.20
UNAR-CFTC – 128 avenue Jean Jaurès – 93697 Pantin Cedex – 01.73.30.49.78
UCR-CGT – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL Cedex – 01.48.18.84.23/61
FGR-FP – 20 rue Vignon – 75009 PARIS – 01.47.42.80.13
UNSA-retraités – 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex – 01.48.18.88.66

Relevé de décisions du Collectif Fédéral Mer

GLB

Relevé de décisions
de la réunion du
29 juin 2011

Présents : Collectif mer élargi aux membres des UF DIRM :
UF dirm NAMO : Y.GUIHENEUF - J.L COGUIEC—H.LOZACHMEUR
UF dirm SA : D.ALLIGNE-A. GODEC (SNPAM DDTM)-
UF dirm MED : C.SANTAMARIA- J.SIMONI
UF dirm MENM; R. LEMAITRE- D. MAGNE
CETMEF - J.C BAUDOUIN ; C.GOAS
SN PTRI: B. BORDRON- W. GARING -E.COLLIN;
SNPAM : M. QUEMENER (OP/OPA)- N.MAYER (DDT/DML)

Exusé : G. BROCHARD -

Fédération : G. LE BRIQUER- JM RECH-F.COMBROUZE

■ Activités revendicatives des UFDIRM

La responsabilité de la CGT, première organisation syndicale représentative des personnels aux CTP DIRM, ayant 60% des sièges, est grande dans les DIRM et plus globalement dans le secteur mer, pour faire valoir leurs revendications auprès des Directeurs. Les nouvelles équipes d'élus et mandatés sont connus des directions des DIRM.

Le travail collectif avec nos élus, au CTP, CLHS a permis de faire connaître les analyses et revendications de la CGT dans les réunions des CTP notamment sur l'élaboration des règlements intérieurs des DIRM.

Cadrage national des DIRM :

Suite aux interventions fédérales auprès de la DRH et SG pour obtenir un cycle de réunions de travail sur le cadrage national des DIRM, on a un accord de principe mais il faut une relance fédérale en juillet. Nous avons des exigences :

- la cohérence des missions et l'harmonisation des organisations de travail des services entre les DIRM et DTML sur les façades maritimes ; besoin d'une approche globale des questions budgétaires et des moyens du programme SAM à travers une instance de dialogue et de coordination à l'échelle des DIRM.
- le besoin de cadrage national sur la mise en œuvre des dispositions du régime ARTT en regard de l'instruction ministérielle ; les CTP ne peuvent émettre un avis sans cette étape de travail au niveau national, une relance de la DRH a été faite fin juillet.

Le collectif fédéral doit animer le travail de mise en cohérence des revendications sur les façades et en appui d'un cadrage national pour le DIRM. Il nous faut également travailler dans la continuité avec les personnels pour exprimer les revendications et mobiliser sur les situations de travail déplorables.

Elections au CTPM et CAP/CCP : ces nouvelles échéances électorales en octobre 2011 sont un enjeu majeur pour la CGT.

- Compte tenu des difficultés de l'Administration pour l'organisation des élections CTM et CAP-CCP, dans les nouveaux contextes de services réorganisés (périmètre et statuts des agents), la CGT doit prendre très au sérieux les situations des agents : exiger des directeurs de DIRM des listes électorales précises comme support pour bien identifier les lieux géographiques et situation de travail des agents ; Rien n'est acquis d'avance, les résultats de la CGT sont à ce prix de l'offensive revendicative pour faire voter sur la liste commune CGT-FSU au CTM et nos listes CGT aux CAP-CCP. Le travail de la CGT doit s'organiser avec tous les militants et syndiqués dans les services et sur tous les périmètres de chaque instance, ainsi que sur la liste de candidats et liste électorale (ces élections se font sur liste).
- Un travail croisé entre nos organisations est primordial (syndicats, sections et UF..) pour organiser la campagne CGT.

Un 4 pages fédéral DIRM sera élaboré pendant la période de l'été, pour exprimer les constats de dégradation des missions et des conditions de travail des agents avec les exigences revendicatives des personnels. Chaque UF DIRM est invitée à travailler à une contribution (*merci à A GODEC de son projet*); elles seront les points d'appui pour engager la campagne électorale de la CGT en vue du vote CGT-FSU au CTM (voir document de propa fédérale mis en ligne en juillet sur le site « donnons du sens à nos revendications ». **C'est un enjeu majeur pour la CGT** : représentativité nationale et locale, droits syndicaux ..etc..

■ Organisation et fonctionnement des UFDIRM

La structuration en UF DIRM nous responsabilise dans chaque composante (syndicats nationaux) au sein de la Fédération. Il nous faut donner plus de lisibilité du travail du collectif et bâtir un réseau de militants interUFDIRM.

Chaque UF doit faire remonter à la Fédération les informations communes actualisées : la liste des équipes de direction afin de constituer un fichier commun fédéral qui sera mis à la disposition de tous ; la listes des élus aux CTP et CLHS afin d'organiser rapidement un réseau de correspondants : **la fédération (orga.equipement@cgt.fr) fera passer un tableau à renseigner de façon précise surtout pour les email et téléphones.**

On a besoin de consolider les outils UF sur la base des statuts adoptés par la CE fédérale et déposés par les UF; il s'avère utile de procéder à certaines adaptations aux réalités des DIRM notamment en regard de leurs missions étroitement associées aux interventions opérationnelles des DDT/DML ce qui suppose que l'outil syndical UFDIRM permette de mettre en commun les forces syndicales de chaque composante dans chaque lieux de travail.

L'outil CGT doit être en capacité d'élaborer et de porter ensemble les convergences revendicatives tant sur les DIRM qu'avec les DDT/DML, les DREAL RBOP avec notamment les questions des moyens et effectifs qui sont aujourd'hui du domaine réservé « du RBOP ». Rappelons qu'il n'existe aucune instance consultative pour discuter des décisions des dialogues de gestion budgétaire ; c'est donc une exigence forte que nous devons porter ensemble.

Les équipes de direction, élues en AG ou en réunions plus restreintes selon les DIRM, ont la légitimité de décider des modalités de mise en œuvre des droits syndicaux et des moyens de fonctionnement de l'UF (notamment du véhicule mis à sa disposition et sa gestion fédérale).

■ Mettre en perspective d'une mobilisation des agents.

Une dégradation continue dénoncée qu'il faut désormais combattre par la mobilisation des personnels: dégradation des organisations de travail et désorganisation des services entre les DIRM et DDT/DML, manque criant d'effectifs pour assurer les missions de contrôle pour répondre aux obligations européennes, non respect des garanties minimales en regard des dispositions de l'instruction ministérielle 2011 et volonté de certains directeurs des DIRM de passer en force des mesures régressives relatives au régime de temps de travail des patrouilleurs et vedettes régionales, fusion des corps au mépris des missions et métiers et de la reconnaissance des qualifications, dialogue social en panne.....

C'est à partir de ces constats partagés que la CGT peut mobiliser les agents. Les UF doivent impulser les AG et HMI auprès des personnels pour exiger :

1° le recrutement immédiat sur tous les postes vacants et un moratoire sur les réductions des effectifs RGPP tant des DIRM qu'au CETMEF ; ce qui suppose une évaluation, missions/moyens/besoins de formation, partagée avec les représentants des personnels, et ce à tous niveaux des structures. Nous en sommes très loin, rappelons nous l'engagement N° 88 du Grenelle de la mer. La DAM ne peut continuer à se défausser sur les directeurs des DIRM et leurs projets de services, elle doit prendre ses responsabilités en regard des exigences de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la mer.

2°- la stabilisation des structures et de travailler à des liens de confiance et de coopération respectueuse entre DDT/DDTM, DIRM, DREAL et CETMEF (qui se retrouve dans une vague de réduction de moyens, de ses missions et de ses sites, plaçant les DIRM dans l'incertitude pour les missions opérationnelles d'entretien et de maintenance des CROSS –voir la lettre de mission au directeur du CETMEF pour la réorganisation de ses missions)..Ces situations doivent également faire l'objet d'une concertation associant les personnels et ne plus relever de l'incertitude, des menaces de concurrence déstabilisatrice en interne.

3°- des réunions de travail sur le cadrage national suite à l'accord de principe de la DRH.

- prendre en compte à minima toutes les garanties minimales de l'ARTT pour ne rien lâcher sur les temps de travail et de repos en regard des dispositions de l'instruction ministérielle de 2011.
- les règlements intérieurs des DIRM devront avoir une cohérence nationale et être harmonisés par façades.
- engager une réflexion sur les qualifications et les besoins de formation.

4° la prise en compte des situations de travail dans le régime indemnitaires et de la reconnaissance de la pénibilité.

Les primes : il faut gagner la généralisation concrète pour les agents de la PTETE dans les services et la prime de « métiers ».

■ Prochaine réunion du collectif : fin septembre /début octobre

- de bonnes vacances et bonne reprise à ceux qui reviennent.

Gérard le BRIQUER



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 31 août 2011

Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
**Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer**
M. Daniel BURSAUX – Directeur général
Arche Sud
92055 La Défense cedex

Objet : Schéma directeur de l'organisation du CETMEF.

Monsieur le Directeur général,

Nous venons d'être destinataire du projet de Schéma directeur de l'organisation du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) portant les orientations stratégiques du CETMEF, son organisation et restructurations aux horizons 2013 et 2015 s'inscrivant dans la baisse continue des moyens en effectif et de l'abandon des missions techniques.

Nous regrettons qu'à ce stade du document de travail, certes provisoire, les organisations syndicales n'aient pas été associées étroitement à un bilan et à la réflexion sur le devenir des activités du CETMEF alors même que la CGT avait demandé l'instauration d'un groupe de travail et d'échanges sur ce dossier qui n'a pas reçu de réponse favorable de la part du Secrétaire général du ministère (P.J courrier du 17 mars 2011). La seule intervention se résume à la lettre de mission du 8 juillet 2011.

La Fédération CGT souhaite une rencontre avec vous, dans les meilleurs délais, afin d'ouvrir les discussions avec les Directions concernées par les champs de compétences du CETMEF qui recouvrent également les discussions en cours sur le réseau scientifique et technique (RST) à l'initiative du Cabinet de la ministre.

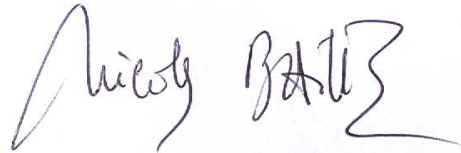
En première approche du Schéma directeur d'organisation, nous dénonçons le manque d'ambition du CETMEF englué dans la spirale de régression des missions liées à la RGPP notamment les missions techniques opérationnelles et de maintenance des systèmes et équipements de signalisation et de surveillance de la navigation maritime (CROSS). Il est à craindre avant tout, une perte de compétences techniques et de savoir-faire que nous ne pouvons accepter.

Nous demandons un moratoire sans délais sur les « Perspectives RH 2013 » qui font tombé à la trappe 25 ETP du programme SAM sur les 75 existants. La CGT exige un recrutement prioritaire sur les postes vacants.

Il faut changer de « cap 2020 » pour donner de la lisibilité au CETMEF dans le cadre des missions qu'il doit assurer pour le compte des DIRM et dans le nouveau périmètre du RST.

Nous sommes disposés à vous rencontrer au plus vite sur ce dossier d'actualité afin de dégager les priorités : missions, emplois, moyens en regard des orientations budgétaires et de la stratégie ministérielle qui feront l'objet d'une discussion avec la ministre au CTPM du mois de septembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas BAILLE
Secrétaire général adjoint FNEE-CGT

Copie :

- Jean-François Monteils, Secrétaire général du MEDDTL

COMPTE RENDU du COMITÉ CENTRAL HYGIÈNE SÉCURITÉ du JEUDI 23 JUIN 2011

Étaient présents pour la C.G.T :

Jean-Marie Reach – Kaci Vanderriele – Bertrand Detounay – Jean-Yves Le Bars

Experts pour le SPAM - C.G.T

Nicolas Mayer – Michel Fouchet

Le nouveau président Jean Ruffel se présente et déclare le quorum atteint. Les différentes organisations syndicales font une déclaration, celle de la C.G.T est en pièce jointe du compte rendu.

Le président relit et commente l'ordre du jour et précise que les thèmes seront abordés en deux séances le 23 juin et le 6 juillet avec la présence de François Cazotte pour le dernier comité. Le président déclare que son objectif est que les agents du ministère soient bien dans leur métier pour border les stratégies de réforme .

Présentation des tableaux de suivis des accidents graves, mortels, malaises, suicides avérés et tentatives par Marie Laure Garcin.

La C.G.T déplore que malgré ses interventions dans les C.C.H.S précédents les précisions sur l'accident de Rhône Saône n'ont pas été prises en compte et que les faits du suivi sont erronés. Manque de balisage – manque de vérifications – pas de C.A.C.E.S au chauffeur – pas de plan de prévention.

Un malaise mortel et deux suicides avérés manquent dans les tableaux de suivi. La C.G.T cite un courrier que l' agent a envoyé à sa famille ou il déplore ses conditions de travail et précise qu'il ne reproche rien à sa famille. Le conseil général ou le poste de l'agent a été transféré est d accord pour imputabilité au service et faire une enquête commune avec la D.D.T.M.

Dans un autre cas de suicide avéré, le directeur et le médecin ont décidé de ne pas faire d'enquête. La C.G.T demande que systématiquement, comme le précise la circulaire « élément de connaissance et approfondissement pour la prévention des crises suicidaires », validée par le C.C.H.S et le C.T.P.M soit mise en application.

Les enquêtes doivent être conduites avec avec les membres du C.L.H.S qui sont tenus à une réserve administrative et sont aussi dignes de confiance que les membres de l'administration, il ne doit pas avoir d'exception sur l'ensemble des cas du tableau. 10 services n'ont pas fait d'enquêtes, 9 documents uniques sont en cours de réalisation, les plans de prévention et fiches actions ne sont pas précisés dans les tableaux.

L' enquête demandée sur l' accident par le C.C.H.S n'a pas été faite.

Le professeur Dômont précise qu'il y a deux enquêtes différentes, une pour l'imputabilité et l'autre pour la prévention. L' enquête sur l' imputabilité a pour but de rechercher une reconnaissance pour la réparation. L'enquête de compréhension est obligatoire et concerne le C.L.H.S, elle a pour but de faire de la prévention et doit garder une confidentialité sur l' identité de la victime.

L'administration déclare que la prochaine sortie du décret modifiant les textes 82-453 du 28 mai 1982 sur la santé et la sécurité dans la fonction publique doit être l'occasion de rappeler les règles fondamentales de l'hygiène et la sécurité avec la mise en place :

- des registres santé et sécurité,
- des registres de droit d'alerte et de droit de retrait,
- des enquêtes accident,
- de la tenue d'au moins trois C.L.H.S par an,
- de la formation des membres du C.L.H.S CT.

Approbation des PV du 15 décembre et du 10 février.

Il manque les pièces jointes, il est demandé qu'un relevé de décisions soit joint au PV comme c'était le cas auparavant.

Présentation de l'enquête réalisée par un cabinet privé sur la pénibilité commandée par le C.C.H.S sur les métiers des affaires maritimes.

La C.G.T déplore que cette enquête ne tienne pas compte des métiers des agents des phares et balises qui font partie des personnels des affaires maritimes et représentent la moitié du personnel .

Cette étude se limite à un seul métier qui est étudié dans son atelier sans tenir compte du transport de matériel et le séjour des agents dans les établissements de signalisation maritime. Les sites retenus sont les plus faciles, il aurait été plus réaliste d'étudier des interventions en mer d'Iroise ou les accès sont beaucoup plus dangereux.

L'administration répond que les phares et balises n'ont pas été étudiés par manque de temps et de moyens. La commande du C.C.H.S comprenait une étude des métiers des affaires maritimes dont les phares et balises.

La C.G.T demande :

•l'ouverture d'un groupe de travail sur la pénibilité ainsi que le rapport qui a servi pour l'élaboration du power-point présenté en séance. Il est demandé de diminuer le temps d'exposition à la pénibilité dans la durée de travail annuel ainsi que le temps d'exposition durant la carrière.

•une égalité de réparation de l'état entre les différents ministères. Le service actif doit être maintenu pour l'ensemble des métiers reconnus pénibles. Une égalité de réparation doit être faite sans tenir compte du statut mais des agents.

La C.G.T fait remarquer que les circulaires de juin 1998 sur le travail de nuit et isolé n'ont pas été mises en pratique et que les conditions de travail ne se sont pas améliorées mais aggravées . La reconnaissance de la pénibilité ne doit pas se limiter qu'à certains métiers mais doit être généralisée.

L'administration propose de s'appuyer sur cette étude pour faire une grille d'analyse méthodologique pour évaluer la pénibilité. Cette grille serait proposée au C.C.H.S de septembre pour validation et l'ensemble des différents C.L.H.S par la suite.

Le professeur Dômont demande de tenir compte de l'ensemble des thèmes travaillés au C.C.H.S , la démarche doit être globale et scientifique. Ce doit être une démarche du droit de traiter la réparation dans l'étiologie médicale sur un mode d'égalité et d'équité. Le travail sur la

reconnaissance sur la pénibilité doit être poursuivi dans l'interministérialité sans différence de traitement.

Le C.C.H.S est d'accord pour une égalité de traitement pour la sortie de fin de carrière. Il est demandé que les grilles d'évaluation ne soient pas trop rigides pour tenir compte des différentes situations et des métiers.

La C.G.T se félicite de la sortie de ce décret qui corrige une inégalité de traitement en fonction des statuts sur les problèmes de la réparation de l'exposition à l'amiante. La proposition de décret est validée par l'ensemble du C.C.H.S. Ce décret doit par la suite être approuvé par le C.T.M de septembre et le conseil d'État en fin d'année.

Les organisations syndicales demandent qu'une reconnaissance pour l'ensemble des agents exposés à l'amiante soit faite.

Que les sites amiantés :

- locaux,
- routes,
- établissements de signalisation maritime,

soient inventoriés et qu'une diffusion soit faite à l'ensemble du personnel pour prendre les précautions nécessaires en cas de travaux.

La suite de l'ordre du jour sera traitée le 6 juillet 2011



SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

- Compte rendu du CTP des DDI du 1^{er} septembre
- Déclaration liminaire de la CGT
- Entretien professionnel
- SIDSIC
- Appel unitaire du 11 octobre



*CTP central des DDI du 1^{er} septembre :
une volonté de dialogue affichée mais cadencée par la RGPP*

*Une seule réponse pour l'emploi, les missions et contre l'individualisation :
celle de l'action collective des personnels !*

La CGT a adressé le 25 août 2011 une lettre ouverte au Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) demandant notamment l'arrêt des suppressions d'emploi, l'ouverture d'un débat contradictoire sur les missions et les moyens de les exercer.

Cela a été rappelé d'emblée lors de la réunion du CTP des DDI tout comme notre exigence d'avoir tous les rapports d'inspection portant sur les DDI.

Des premières réponses nous ont été apportées, évidemment pas sur l'emploi et les moyens des services mais sur les autres points.

Concernant les missions

Nous avons obtenu la mise en place de 2 journées de travail les 12 et 13 septembre réunissant le SGG, les ministères et les organisations syndicales. A l'ordre du jour sont prévues les mutualisations (dont les SIDSIC), un débat sur les missions et les emplois des DDT, DDPP et DDCS.

La CGT a demandé et obtenu le principe d'un cycle de réunions qui sont sensées déboucher sur des mesures concrètes.

Concernant le temps de travail,

A notre demande, une commission de suivi devrait être installée pour suivre la mise en place des règlements locaux et les conditions de travail dans les DDI.

La CGT a rappelé la nécessité et l'urgence d'une disposition réglementaire concernant le secteur maritime, notamment le travail à la marée. Ce point a été pris en compte par le SGG. Le ministère de l'Ecologie est une nouvelle fois sollicité en ce sens.

Schéma de mutualisation,

Le SGG va rappeler aux préfets et aux DDI l'obligation d'informer les représentants syndicaux des CTP locaux.

A l'ordre du jour du CTP du 1^{er} septembre figuraient l'entretien professionnel et la création des SIDSIC (Service Interministériel Départemental des Système d'Information et de Communication).

L'entretien professionnel

La CGT a critiqué sur le fond cet outil de GRH que nous réfutons et a voté contre le texte. L'entretien professionnel s'inscrit dans l'individualisation de la rémunération et des carrières avec un impact direct sur la fiche de paie.

Nous sommes intervenus néanmoins pour amender le texte et nous avons obtenu plusieurs modifications significatives :

- l'activité de l'agent doit s'apprécier dans le cadre du collectif de travail et l'entretien professionnel doit se dérouler dans des conditions permettant à l'agent de s'exprimer dans de bonnes conditions (durée minimum 1 heure,...)

Par ailleurs, en cas de difficulté lors de l'entretien professionnel, la CGT a gagné la possibilité pour l'agent d'obtenir un deuxième entretien accompagné d'un représentant du personnel.

Le document adopté par le CTP central des DDI servira de référence pour les ministères de l'Agriculture, des Affaires sociales, de l'Ecologie ainsi qu'à la DGCCRF, nous disent les représentants de ces ministères et direction.

Les SIDSIC

La CGT a regretté une fois de plus, au niveau du CTP des DDI comme dans les services, d'être placée devant une situation de fait accompli sur un projet très avancé. L'administration se réfère sans cesse au dialogue social alors que tout est fait dans la plus grande opacité.

La mise en place du SIDSIC aura des conséquences concrètes sur les personnels des DDI, leurs garanties statutaires, leur métier, leurs rémunérations et leur devenir. Elle aura aussi des conséquences sur le fonctionnement des services.

Les agents concernés par la mise en place du SIDSIC seront mis à disposition sur des « contrats » de 3 ans à l'issue desquels ils pourront se voir appliquer les dispositions de la loi de mobilité....

La CGT a obtenu d'être informée des contenus des réunions du Conseil des systèmes d'information et de communication placée auprès du Premier ministre. Nous avons obtenu d'avoir la synthèse des projets SIDSIC. Le SGG a affirmé par ailleurs que les emplois SIDSIC seraient « sanctuarisés »...

Le SGG, qui a reconnu la hâte de la démarche administrative interministérielle, a déclaré qu'il apporterait des réponses aux questions posées dans la déclaration de la CGT lors de la réunion du 12 septembre matin.

En conclusion, l'intervention des personnels est décisive. Dans chaque service, il est nécessaire de débattre, réunir les personnels et organiser la mobilisation autour des questions d'emplois, d'organisation des services, de missions, de salaires et de conditions de travail. Les attaques contre le pouvoir d'achat des actifs et des retraités ne peuvent pas non plus rester sans réponse après les dernières annonces du gouvernement.

C'est dans ce sens que s'inscrit l'appel à la journée d'action du mardi 11 octobre. La CGT appelle à faire un grand moment de mobilisation dans les DDI et les Directions Régionales pour défendre le service public et nos emplois, avec des assemblées générales, des arrêts de travail, des manifestations devant les préfectures.

20 Elle s'adressera en ce sens aux autres organisations syndicales.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Après le boycott du CTP du 28 juin, le SGG avait acté le principe d'une réunion qui s'est tenue le 19 juillet. Nous avons demandé d'être destinataire de l'intégralité des rapports d'inspection.

Nous constatons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu ces documents. Nous venons de recevoir une convocation pour des réunions les 12 et 13 septembre sur les missions des services.

C'est en réponse à une demande formulée par la CGT de longue date. Au premier septembre, nous n'avons cependant pas les documents de travail pour ces réunions.

Nous n'avons pas non plus aujourd'hui connaissance de tous les projets stratégiques des ministères et leurs déclinaisons dans les services ministériels, dans les régions et DDI. De même, nous n'avons pas connaissance du contenu des schémas régionaux et départementaux. C'est pourquoi la CGT demande l'ouverture d'un travail en profondeur avec un calendrier de réunions portant sur l'état des lieux, le bilan d'une année de fonctionnement des DDI et les perspectives sectorielles et transversales en matière de missions.

Comme nous l'avons exprimé dans la lettre ouverte adressée au Secrétaire général du gouvernement, nous récusons une conception du dialogue social qui se résumerait à «simple information descendante». Nous demandons un dialogue social de qualité nous permettant d'exprimer le ressenti et les attentes de nos mandants.

A cette fin, nous sommes maintes fois intervenus pour mettre fin à l'hémorragie des emplois dans les DDI et que les moyens mis à disposition soient à la hauteur des enjeux. La CGT rappelle son attachement à l'aménagement cohérent, social et durable du territoire dans l'intérêt des populations. Pour la CGT, l'échelon départemental et régional sont des maillons indispensables pour répondre aux besoins des citoyens.

Quant aux droits et garanties collectives, nous exigeons le respect des droits des personnels notamment dans le cadre de l'examen des règlements intérieurs locaux des DDI. Aussi, nous demandons la mise en place d'une commission de suivi de la mise en œuvre de la circulaire sur le temps de travail. Cette commission de suivi pourrait également traiter de la situation sociale dans les services.

Concernant le point relatif à l'entretien professionnel, nous avons insisté sur le cadre collectif dans lequel doit s'inscrire l'évaluation du travail des fonctionnaires. Nous constatons que les textes soumis au vote ne répondent pas à notre attente et conduisent à mettre en place une GRH que nous récusons. Nous ferons cependant des propositions d'amendements.

La CGT attire de nouveau l'attention sur les conditions dans lesquelles va se terminer l'exercice budgétaire dans les DDI et le risque de blocage du fonctionnement des services avec des retards très importants dans la liquidation des factures. Quel pourcentage sera consacré au budget 2012 pour honorer le reste à payer 2011 sur fond de nouvelles annonces de réduction de crédits ?

La CGT vous demande d'être porteur auprès du Premier ministre de la nécessité d'un changement de cap permettant aux services et aux agents d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Suite à la demande de la CGT, l'administration met en place un cycle de réunions sur les missions et les emplois :

Le lundi 12 septembre matin sur l'adéquation missions-moyens dans les fonctions support en DDI et les mutualisations,

Après midi : adéquation missions-moyens en DDT(M),

Le mardi 13 septembre matin, adéquation missions-moyens en DDPP,

Après-midi : adéquation missions-moyens en DDCS.

Pour faire entendre la voix des personnels, pour peser dans les choix, il est nécessaire que dans chaque DDI et DR, nous demandions la convocation du CTP sur ces questions.

La position de la CGT sur l'entretien professionnel

L'entretien professionnel est la pierre angulaire d'une gestion des ressources humaines que nous réfutons.

Nous rappelons notre désaccord sur les critères d'évaluation

En effet, cet outil conduit à toujours plus d'individualisation sur les déroulements de carrière et les rémunérations. Il est facteur de démotivation et de dégradation des conditions de travail.

C'est un outil d'asservissement.

Il précarise les revenus des agents puisqu'ils y sont directement liés.

La CGT réaffirme

- La nécessité de respecter les garanties statutaires des personnels qui relèvent de chaque ministère ;
- Que l'activité de l'agent s'apprécie dans le cadre des conditions d'organisation et de fonctionnement du service et des objectifs collectifs définis en réunion de service, déclinés individuellement en prenant en compte les moyens définis au cours de l'entretien précédent et de ceux réellement mis à disposition ;
- Dans ce cadre l'avis du CCHS (CT) doit être recueilli, en référence aux conditions de travail qui relèvent de cette instance.

La CGT demande qu'un minimum de garanties soit reconnu aux agents et à cette fin elle propose l'ajout des dispositions suivantes :

- Tout agent, considérant que l'entretien professionnel s'est mal déroulé pourra obtenir un nouvel entretien et se faire accompagner par un représentant du personnel de son choix.
- Un temps minimum doit être réservé à la tenue de l'entretien – nous proposons que cette durée soit a minima d'une heure.

Nous prenons acte des modifications retenues, toutefois celles-ci ne modifient pas notre analyse sur le fond.

En cohérence avec la position CGT exprimée lors du conseil supérieur de la Fonction publique, dans un contexte de RGPP et de Réate induisant des réorganisations importantes et constantes des services, ainsi que des suppressions importantes d'emplois, la CGT, porte-parole des personnels, s'exprime négativement sur le projet.

L'INTERVENTION DE LA CGT SUR LES SIDSIC

Les réorganisations incessantes et unilatérales imposées au pas de charge aux agents de la fonction publique n'améliorent ni la qualité des prestations fournies, ni les conditions de travail des agents. Elles ne résultent que du bâclage des précédentes, fragilisent les structures, défont les collectifs de travail, insécurisent et harassent les agents.

Aujourd'hui vous inscrivez à l'ordre du jour une information sur un projet de SIDSIC particulièrement avancé qui devrait regrouper à la préfecture du département, fonctionnellement et hiérarchiquement fin décembre 2011, les agents composant les services informatiques des DDI.

Cherchez-vous à obtenir notre blanc-seing à la hâte pour ensuite mieux le faire valoir auprès des agents concernés et ainsi affaiblir notre action ?

Votre démarche ne relève en rien du dialogue social. Comme pour la réforme des retraites, toutes ces réorganisations hâtives non discutées visent à placer les agents et les organisations syndicales devant une situation de fait et ainsi casser toute possibilité d'opposition. Cette réduction au silence est inacceptable dans une société dite moderne et civilisée.

Le climat social au sein de la fonction publique est à la hauteur du cynisme employé. Les agents sont démoralisés. Ils ont perdu confiance en leur hiérarchie et pleurent de rage de se faire bernier tous les jours. Les agents ne sont pas des pions jetables. Ce sont des êtres humains avec une famille.

Ces agents anxieux, stressés, désinformés se tournent alors vers nous. Nous allons essayer de vous relayer leurs inquiétudes.

En effet, pour seules réponses sur leur devenir dans la fonction publique, leur métier, leur qualification informatique vous mettez à leur disposition une FaQ et une messagerie professionnelle où circulent des informations plus ou moins fiables qui cristallisent les comportements, augmentant l'anxiété et le niveau de stress.

Depuis quand à défaut de dialogue social une FaQ a-t-elle une quelconque crédibilité sociale pour les rassurer ?

Depuis quand à défaut de dialogue social une FaQ a-t-elle une quelconque valeur juridique ?

Qu'est-ce qu'un SIC ?

Pourquoi veut-on l'interministérialiser ?

Avez-vous intégré dans votre projet les spécificités du secteur public préservant l'intérêt d'un usage territorial qui doit répondre à un public cible à la fois client et usager ?

Parmi les préfigureurs SIDSIC, combien sont-ils à être issus des DDI ?

Les agents informaticiens de DDI, pour pouvoir continuer à exercer leur métier d'informaticiens, vont donc être obligés de changer d'environnement professionnel en signant un CDD (mise à disposition) de 3 ans pour aider à faire converger en préfecture des SIC de DDI...et après, quand ce SIC, grâce à leur qualification et à leur culture SI ministérielle, aura convergé techniquement et répondra à l'objectif interministériel départemental...Que va-t-on faire d'eux ?

Qui autour de cette table sera encore là dans 3 ans pour constater que ces informaticiens regroupés en SIDSIC arrivant au terme de leur CDD n'auront plus de place en DDI parce que leur ex-directeur de DDI soumis à des obligations de résultat en matière de RGPP2 les aura enlevés de ses effectifs supports fin 2011 ?

Qui autour de cette table sera encore là dans 3 ans pour constater que ces informaticiens faute de retrouver un poste dans leur ex-DDI vont perdre, leur métier, leur qualification, leur prime informatique, leur lieu géographique de résidence et être sans doute confrontés à l'article 7 de la loi mobilité ?

Pourquoi ne pas utiliser dès maintenant la « mise en détachement » leur garantissant au bout des 3 ans de leur CDD de revenir en sur-effectif dans leur ex-DDI sur des tâches correspondant à leur grade ?

Il est écrit que le SIDSIC a vocation à regrouper tous les agents informaticiens des DDI. Qu'avez-vous prévu si au sein d'un même SIDSIC se retrouvent plusieurs cadres A issus de DDI voire d'un cadre A de DDI plus gradé et qualifié que le préfigureur SIDSIC ?

Avez-vous prévu au SIDSIC un effectif cible seuil critique de fonctionnement s'appuyant par exemple sur un ratio d'un informaticien ressource par nombre de postes de travail ?

Le MEDDTL a été l'un des premiers ministères à opter pour les logiciels libres et faire diminuer les coûts de fonctionnement sur l'environnement des postes de travail, les serveurs, le développement des applications, le web... Avez-vous cette même intention en interministériel ?

Où en est le projet Mistral ?

Les DDI utilisent des applications métiers propres à leur ministère et s'appuient sur un réseau de correspondants internes d'applications habitués à bénéficier d'un service informatique de proximité. Qui va s'occuper de ces réseaux au départ des informaticiens des DDI ?

Plus de 250 agents informaticiens des ex-départements en informatique de CETE viennent d'être intégrés d'office dans un service à compétence nationale (centre de prestations et d'ingénierie informatiques). Les agents des DDT notamment font appel à ses services. Comment va s'articuler le fonctionnement ministériel du CPII pour des agents MEDDTL MAD dans le SIDSIC ? Quid de la pérennité du CPII vis à vis de la DISIC ?

En DDI existe la fonction d'administration des données (géomatiques par exemple) qui alimente quotidiennement le patrimoine commun des données nécessaires au fonctionnement du SIC. Que devient cette fonction avec la création du SIDSIC ?

Toutes ces mutualisations cachent l'externalisation ou le « commercial » l'emporte sur l'« l'informaticien ». Ce SIDSIC n'est-il pas un projet de plus pour externaliser les activités informatiques lorsque le SIC interministériel aura atteint sa vitesse de croisière ?



Pour une grande journée de mobilisation le 11 octobre

Communiqué CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir.

Elles décident d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le mardi 11 octobre 2011. Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour construire cette journée. Les organisations se retrouveront le 15 septembre 2011.

Lettre ouverte à Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous prenons acte de la convocation du Comité Technique Paritaire des Directions Départementales Interministérielles le 1er septembre 2011.

La convocation de ce Comité Technique Paritaire intervient dans un contexte qui reste caractérisé par la poursuite et l'aggravation de politiques destructrices des services publics, de l'emploi public, des conditions de vie au et hors du travail des personnels.

Ces politiques génèrent une dégradation sans précédent de la qualité du service public, de pleine compétence et de proximité, rendu aux usagers alors qu'ils sont confrontés à une crise économique et sociale qui ne cesse de s'aggraver.

Dès lors, d'autres choix s'imposent !

Il est nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle conception des relations sociales afin que de réelles réponses soient apportées aux propositions et aux revendications des personnels attachés à rendre un service public de qualité.

En effet, le dialogue social ne saurait être réduit à « une simple information » et à une politique du fait accompli. La CGT demande l'ouverture d'un réel processus de négociations sur les questions relatives aux missions de service public, à l'évolution de l'emploi, aux droits et garanties collectives des personnels.

Pour la CGT, la question des missions des DDI est étroitement liée à l'enjeu clé de l'évolution de l'emploi, à un moment où les services ne disposent plus des moyens nécessaires à l'exercice plein et entier de l'ensemble des missions de l'Etat aujourd'hui impactées par la RGPP et la Réate. C'est la pérennité même de l'existence des administrations qui est aujourd'hui compromise.

1 : Sur les missions, la CGT demande :

- La communication, au delà de votre note de synthèse relative aux missions des DDI, de l'ensemble et de l'intégralité des audits et inspections sur l'impact des réformes initiées et en cours.
- L'arrêt de ces réformes.
- L'ouverture d'un débat contradictoire sur la définition des missions, leurs conditions de mise en œuvre, les modalités d'implantation d'entités administratives sur l'ensemble des territoires à même de pouvoir répondre aux besoins et aux droits des usagers.

2 : Sur les moyens, la CGT demande :

- Les crédits à la hauteur des besoins permettant d'assurer le fonctionnement des services.
- Les crédits d'interventions indispensables à l'accomplissement des missions.

3 : Sur l'emploi et pour assurer l'intégralité des missions, la CGT demande :

- L'arrêt des suppressions d'emplois.
- Un plan pluriannuel de recrutement sur des emplois statutaires.
- La définition d'un plan de promotion et de qualification devant bénéficier à l'ensemble des personnels et reconnaissant leurs compétences professionnelles.

4 : Sur les droits et les garanties collectives, la CGT demande dans l'urgence et à minima :

- Qu'aucune remise en cause des droits des personnels, en particulier s'agissant de l'organisation du temps de travail (réduction du temps de travail, choix du cycle de travail, temps partiel, pointeuse...), n'intervienne dans le cadre de l'examen des règlements intérieurs locaux des DDI.
- Que ces règlements intérieurs locaux se fassent dans le respect des statuts et des règles en vigueur dans les ministères et les directions générales concernés.
- Le retrait de l'examen du projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'évaluation des agents de l'Etat.

Pour la CGT, les discussions relatives aux droits et garanties collectives des personnels relèvent de la seule compétence des ministères et des directions générales dans lesquels ils travaillent.

La CGT demande la convocation d'un Comité Technique Paritaire sur la base d'un ordre du jour portant sur nos propositions et revendications et après la communication des rapports d'audits et d'inspections.

Ne doutez pas que les personnels seront particulièrement attentifs aux réponses que vous apporterez à la présente lettre ouverte.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants CGT au Comité Technique Paritaire des DDI.



Montreuil, le 5 septembre 2011

Communiqué

UNE PRIME D'INTERESSEMENT A LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC ?

Le décret 2011-1038 du 29 août 2011, paru au JO du 1^{er} septembre, institue une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'Etat. La circulaire Fonction publique du 29 août 2011, parue le 1^{er} septembre, précise ses conditions de mise en œuvre.

La CGT récuse le principe même d'une prime d'intéressement dans la Fonction publique. Dans le secteur privé, nous critiquons l'accroissement important de la part de la rémunération non soumise à cotisations sociales (primes d'intéressement, de participation, épargne salariale, épargne retraite,...). Mais au moins les entreprises privées dégagent, elles, un profit auquel le patronat prétend les intéresser.

Ce n'est absolument pas le cas dans les services publics, et tout particulièrement dans les administrations dans lesquelles est introduite cette prime d'intéressement, dans l'immédiat pour l'Etat les ministères et leurs établissements publics, qui seront suivis des établissements de santé et des collectivités locales.

L'efficacité du service public, c'est d'abord une meilleure satisfaction des besoins sociaux. Toute la question est de savoir comment cette satisfaction se mesure.

La CGT a la conviction que le service de l'intérêt général ne peut pas être réduit aux missions les plus aisément mesurables et quantifiables.

C'est cette logique de rentabilité et de concurrence qui a présidé à la mise en place de la RGPP dans l'Etat, de la loi HPST dans le secteur de la Santé, de la réforme des collectivités territoriales et de leur financement.

La prime d'intéressement veut faire de cette logique de rentabilité un principe de management pour chaque collectif de travail et pour chaque agent. La CGT s'y oppose.

Il y a là une réelle rupture avec les principes fondateurs de la Fonction publique.

Il n'y aura pas un euro de plus sur la feuille de paye des fonctionnaires du fait de cette prime. Elle sera financée uniquement par les suppressions d'emploi qui étranglent les services publics. Que le gouvernement communique sur une nouvelle prime pour les fonctionnaires, alors que leur pouvoir d'achat est gelé dans le cadre d'une véritable politique d'austérité, et que les fonctionnaires sont amenés à payer eux-mêmes sur leurs crédits de rémunération cet « intéressement » relève d'une véritable escroquerie.

Les agents, qui savent ce qu'il en est de leur salaire et de leurs conditions de travail, ne s'y laisseront pas prendre.

Rien n'est à sauver d'une telle prime, ni dans son principe, ni dans son financement, ni dans les indicateurs choisis pour l'attribuer.

Ce dispositif est bien plutôt une prime d'intéressement à la destruction du service public !

Les agents de la Fonction publique n'ont pas besoin d'un nouveau copier-coller des méthodes de management du privé.

Ce dont ils ont besoin, c'est d'abord de pouvoir réellement faire leur travail au service du public, c'est de créations d'emplois suffisantes pour satisfaire les besoins sociaux, c'est de la reconnaissance de leur qualification par le rattrapage des pertes de salaires antérieures et une amélioration de la grille indiciaire.

Ce dont nous avons tous besoin, citoyens et personnels, c'est d'une Fonction publique au service de l'intérêt général avec tous les moyens nécessaires à son fonctionnement.



ON VOUS CONFIE DES RESPONSABILITÉS... CONFIEZ-NOUS LES RISQUES

Pour une vraie protection, efficace et étendue, choisissez le contrat
MAS C.E. (Multigarantie Activités Sociales) de la Macif.

Il couvre l'ensemble des risques pouvant survenir dans
le cadre des activités de votre comité d'entreprise :

- Responsabilité civile
- Protection des droits de l'assuré
- Dommages corporels
- Assistance pour tous
- Garanties voyages si besoin

Le contrat MAS C.E. peut également garantir les
locaux utilisés par votre C.E.

Et pour aller plus loin ensemble, la Macif propose à
tous les C.E. une gamme complète en prévoyance
collective :
complémentaire santé, épargne salariale, prévoyance,
plan d'épargne entreprise...

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr

Macif - Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.

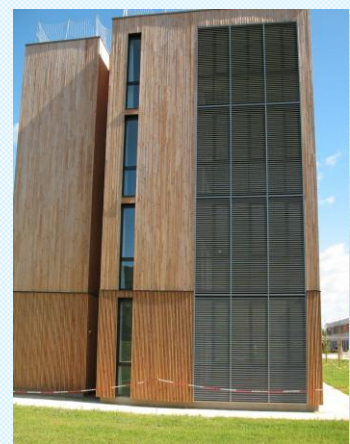


Comité Technique Ministériel du MEDDTL

20 octobre 2011



Donnons du sens à nos missions



CGT et FSU *ENSEMBLE*

*pour un Service Public
garant des solidarités
et du progrès social*



Je vote **CGT-FSU !**